

LE GÈNE, LA PUCE ET LE GENDARME

Tous les sondages révèlent que nos contemporains, particulièrement en Europe et, plus encore, en France, sont de plus en plus inquiets vis-à-vis de l'avenir. Est-ce en raison des risques de toutes sortes qui, en effet, se multiplient, quoique la perception qu'ils en ont est souvent en décalage au regard de la réalité de ceux-ci ? Est-ce plutôt en raison d'une aversion croissante vis-à-vis du risque en général, celle-ci étant peut-être liée à l'absence de perception claire d'objectifs collectifs mobilisateurs, cette carence se traduisant par un repli sur soi de plus en plus frileux ?

Le fait est que la demande de sécurité ne cesse de croître et que le marché correspondant n'a jamais été aussi prospère : qu'il s'agisse de celui des anxiolytiques et des antidépresseurs, de l'essor des sectes ou du recours croissant aux parasciences, de celui des équipements et des services de sécurité en tous genres, publics et privés.

Tout naturellement, dans des pays comme la France, où l'État est particulièrement développé, une grande partie de la demande s'adresse à la puissance publique qui, en avons-nous conscience, tend de plus en plus à y répondre par des mesures policières. Celles-ci ne sont point sans conséquences vis-à-vis de la liberté que, simultanément, nos contem-

porains revendiquent et vis-à-vis du principe de responsabilité qu'il nous faut promouvoir.

Nous venons d'en avoir encore un témoignage lorsque, le 11 avril dernier, le Premier ministre français a approuvé le projet « d'identité nationale électronique sécurisée » (INES) qui, en substance, vise à remplacer, à partir de 2007-2008, nos vieilles cartes d'identité nationales par de nouvelles cartes incluant de nombreuses données biométriques et, incidemment, prévoit la constitution de fichiers centraux qui, au nom d'une plus grande sécurité, font planer la menace d'un plus strict contrôle.

Cette décision, passée presque inaperçue, sera sans nul doute soumise à un examen attentif de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Mais, dès à présent, elle me paraît révélatrice de plusieurs problèmes auxquels, sans doute, nous ne prêtons pas suffisamment attention.

Le premier est lié à l'essor des procédés biométriques qui, grâce à une mesure plus fine des données biologiques (ADN, rétine, iris, empreintes digitales, reconnaissance faciale), permettent de mieux identifier les individus et qui, sans aucun doute, seront de plus en plus intégrés dans nos cartes d'identité.

Couplés avec les technologies de l'information et de la communication (donc la vidéo-surveillance et la géolocalisation) qui, elles-mêmes, sont en plein développement, ils permettront assurément de mieux contrôler et suivre les individus.

Mais ici intervient une question essentielle : s'il s'agit de mieux identifier, avec un moindre risque d'erreur, les vrais coupables, l'on ne peut que s'en féliciter. S'il s'agit en revanche de suivre tout le monde, alors le risque sera grand de se retrouver dans une situation du type « Big Brother ». Et, à mi-parcours entre ces deux extrêmes, on risque de voir se développer, sous le fallacieux prétexte d'un « déterminisme génétique » et d'une politique que l'on qualifiera de préventive, la poursuite de tous ceux qui seraient présumés prédisposés à des comportements criminels.

Ayant moi-même fait des études de criminologie à l'époque où s'est répandue la thèse du « chromosome du crime », j'ai évidemment été de longue date sensibilisé aux usages pervers qui pouvaient être faits des soi-disant déterminants génétiques. Je vois donc avec inquiétude resurgir — le progrès des sciences et des techniques y contribuant — une dérive que Julie Bouchard dénonce elle-même fort opportunément dans le présent numéro de *Futuribles*. De l'identification à la présomption, il n'y a qu'un pas qu'il faut se garder de franchir, sauf à accepter, en guise de corollaire, que de dangereux individus

tels que les transhumanistes, s'entichent de l'idée de produire des hommes sans tares, des surhommes ou des dieux ¹.

N'oublions pas, au demeurant, que le sinistre retour des thèses s'inspirant du « déterminisme génétique » fait le lit de l'irresponsabilité généralisée et nous conduit tout droit vers une permanente chasse aux sorcières.

Le deuxième problème que j'aimerais ici souligner est d'une tout autre nature. Il concerne l'extraordinaire disparité des pratiques en matière de cartes d'identité au sein de l'Union européenne et, même, de l'espace Schengen. À l'exception de la Grande-Bretagne et du Danemark, tous les pays européens ont aujourd'hui des cartes nationales d'identité, obligatoires ou non, certaines contenant déjà des données biométriques. Mais il n'y a aucune harmonisation, au niveau européen, des dispositions en la matière. Et, là encore, une politique commune est nécessaire si nous ne voulons pas que la libre circulation des personnes soit synonyme d'insécurité.

Une politique européenne de sécurité assurément s'impose. Quant à l'indispensable prévention, elle se joue — me semble-t-il — davantage dans l'éducation plutôt que dans une « chasse aux gènes » fondée sur des présupposés douteux et extrêmement dangereux ².

Hugues de Jouvenel

1. DUPUY Jean-Pierre. « Quand les technologies convergeront ». *Futuribles*, n° 300, septembre 2004, pp. 5-18.

2. Souvenons-nous de la théorie délirante du neurologue américain Larry Farwell (très bien introduit au FBI [Federal Bureau of Investigation] et à la CIA [Central Intelligence Agency]) selon laquelle on pourrait désormais reconnaître l'intention d'une personne en lisant les images issues d'un *scanning* de son activité cérébrale (*brainfingerprinting*). Cité par Denis Duclos, in « Qui a peur de Big Brother ? » *Le Monde diplomatique*, août 2004.